

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2021.03.29_09**

Le vingt-neuf mars deux mil vingt et un, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.
Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET -Corinne BUSALB- André CARRABIN - Florence CHATELIER - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Était excusé: Michel CREMONE (Pouvoir à Pascal DUMONT)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 23/03/2021.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Pour : 19

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20210329-2021-03-29-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Rapporteur : Pascal DUMONT

DELIBERATION 09 : EXPLOITATION DES BOIS DANS LES FORETS PUBLIQUES – GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur Pascal DUMONT donne lecture au Conseil Municipal de la lettre des Communes Forestières de Savoie (COFOR 73), relatif au groupement de commande et au marché ETF 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de signer la « Convention constitutive du groupement de commande entre l'Office National des Forêts et certaines communes forestières du Département de la Savoie », dont l'objet est la coordination des marchés publics ayant pour objet l'Achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2021-2024.
- **ACCEPTE** que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées au marché ETF 2021.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

A GRIGNON, le 29 mars 2021.

Le Maire,
François RIEU.



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le